

<https://47.snuipp.fr/L-enseignant-2-021-made-in-Blanquer>



L'enseignant 2.021 made in Blanquer

- INSPE et Début de Carrière -

Date de mise en ligne : vendredi 22 janvier 2021

Dernière mise à jour : 22 janvier 2021

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Article paru dans le Singulier Pluriel n°116 de janvier 2021

[Singuliers-Pluriel 2020-2021](#)

Les résultats des enquêtes TIMMS sont tombés avec les mauvais résultats des élèves en CM1. Au banc des responsables, la formation initiale ! De la bouche même du ministre, la réforme engagée permettra d'améliorer les résultats des élèves car les enseignant-es seront mieux armé-es avec une formation qui contiendra 55 % de didactique français et mathématiques.

En voilà une belle avancée pour préparer l'enseignant du 21^e siècle, l'institut 2.021 !

Depuis mai 2019, nous connaissons le contenu de formation qui construira l'enseignant-e du 21^e siècle. Un bonheur de maquette, dépendant d'un directeur d'INSPE d'Aquitaine, nommé durant l'été et arrivé sans idées (avançant sans s'appuyer sur les idées des autres), dont la construction fait exploser le responsable de la formation à l'INSPE d'Aquitaine, qui sera votée début janvier 2021 pour être appliquée à la rentrée de septembre.

- 55 % soit 440h pour les savoirs fondamentaux et le cadre de référence répartis en 3 modules : un module de français (lecture, écriture, oral, étude de la langue, didactique et pédagogie du français à l'école) ; un module de mathématiques (calcul, numération, didactique et pédagogie des mathématiques) et un module enjeux et connaissance du système éducatif français (valeurs de la République, droits et obligations du fonctionnaire).
Cela représente 37 h par semestre pour chaque module (en imaginant que français, mathématiques et système éducatif auront une répartition équitable des heures).
- 20 % soit 160 h pour la polyvalence et la pédagogie générale réparties en 5 modules : « polyvalence et interdisciplinarité », « autres disciplines », « efficacité de l'enseignement », « modèles et dispositifs pédagogiques » (différenciation, apprentissages collaboratifs), et enfin « gestion de classe ».
Cela représente 8h par semestre pour chaque module (si la ventilation est équitable même si on peut imaginer un probable aménagement afin de limiter la casse au niveau des heures pour les arts plastiques, musique, sciences, histoire/géo, EPS).
- 15 % soit 120 h pour l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherches répartis en deux modules.
Cela représente 30h par semestre.
- 10 % soit 80h pour le contexte territorial.
Cela représente 20h par semestre.

Des nouvelles sur la connaissance de l'enfant, de son développement cognitif ? Psychologie du développement de l'enfant... Selon Blanquer, l'enseignant-e 2.021 en a peu ou pas besoin.

Des nouvelles des inégalités scolaires ? Comment, ça existe ? Sociologie de l'éducation, psychologie sociale... Selon Blanquer, l'enseignant-e 2.021 n'en a que faire.

Des nouvelles pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ? Vous savez, le plus important c'est de remplir les GEVA-SCO et autres PAP et PPRE... Selon Blanquer, l'enseignant-e 2.021 doit être prêt-e à parer les jets de chaises et non préparé-e à accueillir les élèves et leurs besoins.

Et les valeurs de la République ? La connaissance du système éducatif ? 6H de TD (travaux dirigés) combinées à 3H de CM (cours magistraux) sur la laïcité et voilà l'enseignant-e de 2021 prêt-e à dire Amen ! à l'institution.

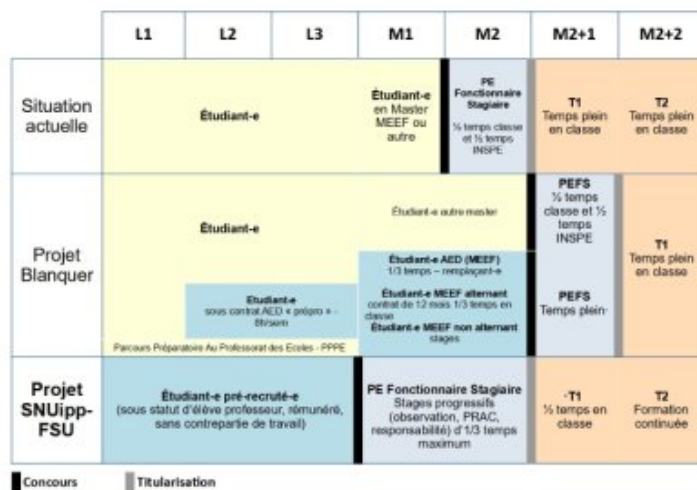
Et les évaluations ? Pas uniquement les nationales et/ou internationales. Juste savoir ce qu'est évaluer ? Qu'est-ce qu'on évalue ? Quels sont ses effets ? La docimologie pas ou peu besoin... Selon Blanquer, l'enseignant 2.021 n'aura qu'à les faire passer, pas les concevoir.

Des nouvelles de la différenciation, de l'explicitation ? Les PEMFs se retrouveront-ils avec des stagiaires... pardon des étudiant-es contractuel-les connaissant les concepts sans savoir ce qu'il y a derrière, sans l'avoir préalablement expérimenté à l'INSPE ?

Comprenez donc que selon Blanquer, le cœur du métier ce sont les fiches de préparation, les cahiers journaux, la lecture et l'adaptation de manuels,... et surtout les savoirs fondamentaux.

Cependant, il n'y a pas que le contenu de formation qui est impacté, il y a tout simplement l'entrée dans le métier.

Une formation 2.021 dégradée sous prétexte d'une préprofessionnalisation...



Des étudiant-es en contrat d'AED « préprofessionnel » (assistant-es d'éducation) de 8h/semaine dès la 2e année de licence et jusqu'au M2 MEEF (en responsabilité de classe dès le master).

Des étudiant-es en master alternant (contrat de 12 mois à 1/3 temps en classe pendant le master MEEF) avec une rémunération moindre : 865€ brut/mois.

Le PPPE (parcours préparatoire au professorat des écoles) : cette formation serait une sorte de modèle hybride avec un enseignement généraliste en lycée, des cours en université et des stages en milieu éducatif ... (projet présenté en octobre pour une mise en place dès la rentrée prochaine !).

Enfin, des stagiaires (PES) utilisé-es à temps plein en classe, s'ils et elles ont suivi le master MEEF, avec ou sans alternance, ou bien encore des stagiaires qui n'auront pas suivi le master MEEF et qui vont se retrouver à mi-temps en formation, ce qui n'améliorera en rien la situation actuelle.

Des étudiant-es 2.021 utilisé-es comme moyens d'enseignement... et avec quel suivi ?

Statut	Responsabilité de classe
Étudiant-e	Non
Étudiant-e AED (MEEF)	Oui
Étudiant-e MEEF alternant	Oui
Étudiant-e MEEF non alternant	Oui
PE Fonctionnaire Stagiaire	Oui

Des tuteurs-trices de terrain seront « désigné-es », pour accompagner les étudiant-es en mission d'enseignement dans les écoles. Ces missions de formation initiale sont aujourd'hui assurées par des PEMF ou CPC, c'est-à-dire par des enseignant-es certifié-es qui ont eux-mêmes ou elles-mêmes suivi une formation conséquente. De même qu'enseigner s'apprend, apprendre à enseigner demande une qualification reconnue ainsi que du temps de décharge. Or demain, ces nombreux-ses tuteur-trices le feront sans formation conséquente, sur des temps non visibles et avec une rémunération deux fois moins importante. C'est la formation 2.021 !

Ainsi, l'enseignant 2.021, fera comme celles et ceux d'aujourd'hui. Il ira sur internet à la recherche d'informations complémentaires voire d'autoformations (quand l'INSPE dysfonctionne il ne reste que ça). Comme tout début de carrière, il passera la majorité de ses nuits à la rédaction de ses écrits pour le master comme ceux pour l'école, tout en préparant son concours. On lui demandera d'analyser son travail sans avoir les outils pour le réfléchir. On lui donnera des bouées lors des journées d'accueil ou sur un autre rituel institutionnel alors qu'il a la tête sous l'eau à la recherche d'un tuba car qu'il soit étudiant ou stagiaire on continuera à le jeter à l'eau devant la communauté éducative, lesté par la responsabilité, sans qu'il sache nager. Au lieu de lui donner une île où se reposer pour suivre la formation, sur Agen on l'épuise dans les dysfonctionnements de l'INSPE. À force de s'agiter, de batailler, il finira par y arriver comme celles et ceux avant lui.

L'enseignant 2.021 aura-t-il encore la force de s'interroger avant celui d'appliquer ? Dans l'institut 2.021, les collègues expérimenté-es reconnaîtront-ils leur métier ?

Vous trouverez ci-dessous le communiqué de presse unitaire contre la réforme de la formation initiale et des masters MEEF.